



Mairie de BREZOLLES

Département de l'Eure et Loir - Arrondissement de Dreux
Canton de Brezolles

BREZOLLES, le 05 Mars 2010.

ARRETE MUNICIPAL N° 38 / 2011

**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER DANS
CERTAINES VOIES A L'OCCASION D'UNE VENTE AU DEBALLAGE
LE : 22 MAI 2011.**

Le Maire de la Commune de BREZOLLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la déclaration préalable d'une vente au déballage en date du 18 Avril 2011 et le récépissé établi le 18 Avril 2011 autorisant le **COMITE DES FÊTES** de BREZOLLES à organiser une foire aux fourbis,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de la vente au déballage le **22 MAI 2011**, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement dans certaines voies.

ARRETE :

Article 1° : Le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits le dimanche **22 Mai 2011** de 7 heures à 19 heures, dans les rues suivantes :

- **Avenue du Général de Gaulle** (pour la partie comprise entre le carrefour avec la rue du Parc St André allant jusqu'à l'ancienne salle des fêtes)
- **Rue de Nonancourt** (pour la partie comprise entre le n°1 allant jusqu'au carrefour avec la rue du Parc St André)

Article 2° : La signalisation et la déviation seront mises en place conjointement par les services de la Mairie et le Conseil Général.

Article 3° : L'interdiction de circuler et stationner, visée à l'article 1°, n'est pas applicable aux véhicules de police et de secours.

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : www/brezolles.fr - E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr

Article 4° : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois.

Article 5° : La Secrétaire de Mairie et la Gendarmerie seront chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié et dont ampliation sera adressée :

- au Centre de Secours,
- à Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie
- au Conseil Général d'Eure-et-Loir.



L'Adjoint au Maire,

Loïc BARBIER.